

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 MARS 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET (arrivée à 20h38), Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN (arrivée à 20h15) et Lucie ROCH.

Absents avec pouvoir :

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE

Sylvie RENARD donne pouvoir à Marcel DUMAS

Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN

Secrétaire de séance : Patrick DUCROS

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

➤ Budget communal M 57

- 2025-007 : Approbation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 – budget communal M 57

M. le Maire explique que le vote du budget est un temps fort de l'année. Il passe ensuite la parole à Mme VALADE, Adjointe aux Finances.

Madame VALADE commence en présentant le Compte Financier Unique 2024, c'est-à-dire les informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Quelques chiffres à noter : un excédent de fonctionnement sur 2024 de 279229.89 €, un excédent d'investissement sur 2024 de 23 303.02 € et un excédent définitif et disponible de 479 483.39 €.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Monsieur le Maire se retire et Mme STALARS, 1^{ère} Adjointe, prend la présidence de la séance pour mettre le Compte Financier Unique 2024 au vote.

Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rejoint le Conseil Municipal.

- **2025-008 : Affectation du résultat de l'exercice 2024 – budget communal M 57**

Madame VALADE continue en expliquant l'affectation du résultat 2024. L'excédent de fonctionnement net (c'est-à-dire le cumul de 2024 et des années antérieures) s'élève à 706 113.10 € et il est reporté en recette d'investissement (compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés) à hauteur de 226 629.71 € et le solde (479 483.39 €), en recette de fonctionnement (article 002 résultat de fonctionnement reporté).

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Cette affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

Ensuite, Mme VALADE aborde la problématique des taux d'imposition des contributions directes locales.

Elle rappelle les taux votés pour 2024 (taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,22 % ; taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,16 % ; taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,95 %) et explique que la commission des finances qui s'est réunie et a proposé de ne pas augmenter les taux en 2025.

Ainsi, pour 2025, sont proposés les taux suivants, à savoir :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,22 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,16 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,95 %

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Il est décidé à l'unanimité d'appliquer les taux proposés ci-dessus.

- **2025-010 : Subventions accordées pour 2025**

Mme VALADE poursuit en présentant les propositions de subventions pour 2025.

La commission finances a examiné les dossiers des demandes de subvention des associations, lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), les montants ont été validés.

Monsieur DUMAS demande si une augmentation de la subvention pour la SAC est à prévoir en cours d'année. Madame VALADE lui répond que ce n'est pas prévu cette année, elle explique que l'association termine leur exercice avec un excédent de 16 900 €. Madame STALARS précise que Roannais Agglomération et la CAF ont versés des subventions supplémentaires. Monsieur le Maire tient à souligner publiquement que Roannais Agglomération a mis en avant la micro-crèche de Perreux pour sa rigueur et sa qualité.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

A l'issue de cette présentation, les propositions de subventions sont votées et chaque élu impliqué dans une association s'abstient pour le vote lié à la subvention à cette association.

[arrivée de Madame Isabelle ROUVIDAN]

- **2025-011 : Vote du Budget Primitif 2025 – budget général M 57**

Enfin, l'Adjointe termine en développant le projet de Budget Primitif pour 2025, qui a été travaillé en commission des finances et qui avait fait l'objet d'un long débat lors du DOB.

Ainsi, la section de fonctionnement s'équilibre à 2 481 143.99 € et la section d'investissement s'équilibre à 1 270 302.23 €.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Budget Primitif proposé pour 2025 est approuvé à l'unanimité.

[arrivée de Monsieur Patrick PONET]

Lors du dernier Conseil Municipal, il avait été demandé de communiquer sur les emprunts en cours et sur le taux d'endettement par habitant. Madame VALADE diffuse un document reprenant les six emprunts en cours dont les taux sont relativement bas à l'exception d'un mais celui-ci ne peut pas encore être négocié pour l'instant. En ce qui concerne le taux d'endettement par habitant, Madame VALADE communique les chiffres de 2023 étant précisé que les chiffres de 2024 ne sont pas encore connus. L'encours de la dette au 31 décembre 2023 est de 958 €/habitant, au niveau départemental il est de 623 €/habitant, 798€/habitant au niveau régional et de 649 €/habitant au niveau national. Ce montant est légèrement élevé par rapport à la moyenne mais les finances de la commune se portent bien. Monsieur le Maire précise que nous avons des recettes importantes grâce à la Zone Artisanale et que ces données sont comparées avec des communes de même population mais pas forcément avec les mêmes recettes.

- **2025-012 : Application de la fongibilité des crédits pour l'exercice 2025**

Madame VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la fongibilité des crédits. Cette fongibilité permettrait de procéder à des crédits, pour l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette application de la fongibilité des crédits.

- **2025-013 : Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association des Parriokomics**

Mme VALADE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 500 euros pour l'acquisition de matériel.

Ce point ayant été abordé en début de séance à propos du vote du budget communal 2025, il n'appelle pas de nouvelle remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention exceptionnelle de fonctionnement de 500 €.

➤ **2025-014 : Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association du Football Club de Perreux**

Mme VALADE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000 € à l'occasion d'une animation prévue auprès du jeune public sur la sensibilisation du handicap dans le domaine du sport et un soutien financier pour un recrutement d'un salarié en contrat BPJEPS. Cette embauche coûte à l'association 5 000 € pour l'année et ce salarié est mis à disposition 1 jour par semaine à la SAC.

Ce point a été abordé lors du Conseil Municipal du 17 février dernier. Madame STALARS propose de verser une subvention plus conséquente. Madame TRAMBOUZE dit que c'est un choix de l'association d'avoir eu recours à un contractuel et que la commune n'a pas à abonder. Madame PERRET revient sur le dernier Conseil Municipal où le Président de l'association, Monsieur GIRARDIN, ne comptait pas sur une aide spécifique de la mairie. Elle poursuit en soulignant que la subvention exceptionnelle de 1 000 € était déjà une belle somme qui permettrait de financer l'animation sur la sensibilisation du handicap.

Madame STALARS tient à préciser que le FC Perreux est une association dynamique qui draine beaucoup de monde, que ce sont des bénévoles et qu'il est important de la valoriser.

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant à 1 000 € et de faire un point d'ici la fin de l'année avec l'association et si besoin de verser une subvention exceptionnelle complémentaire. Madame VALADE s'engage à contacter le Président en cours d'année.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000 € étant précisé que Monsieur GIRARDIN ne prend pas part au vote.

➤ **2025-015 : Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association des Classes en 5**

Mme VALADE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 700 euros à l'occasion de la fête des classes en 4 qui aura lieu le 8 juin 2025. Elle précise que ce montant correspondant à 50% du devis pour veiller à la sécurité de leur soirée.

Ce point ayant été abordé en début de séance à propos du vote du budget communal 2025, il n'appelle pas de nouvelle remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention exceptionnelle de fonctionnement de 700 €.

➤ **2025-016 : Modification de la participation financière communale pour la protection sociale « Prévoyance »**

Madame VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la modification de la participation employeur à la protection sociale « prévoyance ».

Pour rappel, par délibération en date du 4 novembre 2024, le Conseil Municipal a adhéré à la convention de participation en prévoyance souscrite par le Centre de Gestion de la Loire et a maintenu une participation versée aux agents d'un montant de 10 € brut/mois.

Il est proposé de revaloriser ce montant à 15 € brut/mois.

Ce point n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification de la participation financière communale pour la protection sociale « prévoyance ».

➤ **2025-017 : Mats autonomes parking salle des fêtes (OP29150)**

Monsieur PLACE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la réalisation des travaux de mats autonomes sur le parking goudronné au-dessus de la salle des Vignes par le SIEL.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant H.T.	% - PU	Participation
Mats autonomes parking salle des Vignes	12 777 €	81.0 %	10 349 €
TOTAL	12 777 €		10 349 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

L'amortissement de ce fonds de concours se fera en 5 ans.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux de mats autonomes sur le parking de la salle des Vignes.

➤ **2025-018 : Rénovation éclairage public – ZA des Plaines (OP29031)**

Monsieur PLACE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la réalisation des travaux d'éclairage public dans la Zone Artisanale des Plaines par le SIEL. Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'éclairage public prévus par délibération en 2022 ne se sont pas réalisés en raison des évolutions des projets communaux.

Monsieur PLACE présente les travaux. Au rond-point du Lac, les mats et lanternes seront déposés puis conservés pour dépanner dans la ZA. Un système de rétroréfléchissant sera installé pour la sécurité de cette zone.

Au rond-point entre le Coteau et Perreux, les mats en bon état seront conservés et des Led seront installées.

Il informe que la consommation électrique a diminué pratiquement de moitié en raison de l'extinction de l'éclairage public à 21 h dans la ZA. A la suite du passage en Led, il pourra être étudié la possibilité de revoir les horaires de l'éclairage public sur toute cette zone.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant H.T.	% - PU	Participation
Travaux armoire AP + dépose Rond-point + dépose/repose lanternes	52 625 €	81.0 %	42 626 €
TOTAL	52 625 €		42 626 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

L'amortissement de ce fonds de concours se fera en 5 ans.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux de rénovation de l'éclairage public dans la Zone Artisanale.

➤ **2025-019 : Cession par la commune d'une parcelle située Rue de l'escalier**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession par la commune de la parcelle cadastrée n°527a de la section B d'une contenance cadastrale de 306 m² à Monsieur et Madame Guy Monroe. Le prix est de 1 euro le m² soit 306 euros. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette cession de la parcelle cadastrée n°B 527a.

QUESTIONS DIVERSES

- **Baludik – jeu de piste numérique**

Monsieur le Maire informe que baludik est un jeu de piste numérique dédié aux villages de caractère de la Loire. Cette application permet aux touristes de découvrir le village de manière ludique et dynamique grâce à un jeu de piste. C'est Loire Tourisme qui a financé ce projet en collaboration avec les services de la mairie. Il invite les conseillers à tester ce jeu et d'en faire la publicité.

- **Projet Congo**

Madame STALARS fait part de ce projet qui est à l'étude. Une association du Congo et l'association Secours Humanitas France se sont rapprochées de la Soupe Au Caillou pour envoyer 4 voire 5 Congolais en juillet afin de découvrir la structure et ramener des compétences dans leur pays. Une convention verra donc le jour si ce projet abouti.

- **Projet micro-crèche**

Monsieur le Maire informe que l'agrément est passé de 10 à 12 enfants pour l'accueil des enfants. C'est une structure qui fonctionne très bien.

Comme toutes les autres structures sur le territoire roannais, elles sont soumises à des évolutions de mise en norme. Roannais Agglomération a budgété une enveloppe de 1 200 000 euros de travaux dont 14 000 euros pour la structure de Perreux.

Le point négatif de la micro-crèche est qu'elle ne bénéficie pas d'un extérieur sécurisé.

Il est donc proposé d'étudier avec Roannais Agglomération de déplacer cette structure et de l'installer à côté dans la grange et qui bénéficie au premier étage d'un extérieur. Pour rappel, des travaux de maçonnerie, de charpente et de toiture ont été réalisés dans cette grange. La structure doit faire 120 m² minimum (10m²/enfant).

Madame STALARS ajoute qu'il ne s'agit pas d'augmenter l'effectif des enfants mais la commune pourrait avoir une labellisation au niveau du département.

Monsieur le Maire rappelle que cette grange devait être réhabilitée pour accueillir des salles de réunions. Si ce projet abouti, les salles de réunions seraient à la place de la micro-crèche, bâtiment qui s'y prête.

- **Unité de Vie EHPAD**

Monsieur le Maire fait part qu'un projet de résidences autonomes et 12 places unité de vie protégée n'a pas abouti en raison de la crise économique. Lors du dernier Conseil d'Administration, il a été décidé de lancer l'étude sur l'unité de vie protégée. Trois cabinets d'architectes seront retenus. Monsieur le Maire informera les élus sur l'avancement de ce dossier.

- **SEEDRANOVA**

Monsieur le Maire informe d'une installation d'une usine de traitement de déchets non dangereux multi-filière dans la ZAC de Bonvert à Mably. Il s'agit de la société SEEDRANOVA. La consultation au public aura lieu du 4 avril au 4 juillet 2025. La mairie de Mably est le siège de la consultation du public où le dossier en version papier et numérique seront mis à disposition du public. Une réunion d'ouverture aura lieu le jeudi 17 avril de 18h à 20h, salle polyvalente du Centre omnisports Paul Desroches, une réunion de clôture aura lieu le lundi 23 juin de 18h à 20h salle Robert Allier de l'Espace de la Tour. Une permanence du public est prévue le mercredi 4 juin de 13h30 à 16h30 en mairie de Mably.

Monsieur le Maire fait part que 70% des déchets sont valorisables et partent à l'enfouissement à Cusset. Cette usine permettra donc de valoriser les 70% et d'enfouir uniquement 30%. Cette entreprise créera 14 emplois et la mise en service est prévue en 2027.

Le conseil Municipal donnera son avis lors de la séance du 5 mai 2025.

- **Festival de la céramique**

Monsieur LAREURE rappelle que le festival de la céramique aura lieu les 23 et 24 août 2025. Ce festival est organisé par l'association Amis de Perreux – ASMV, partenaire remarquable mais il est nécessaire que des bénévoles viennent les aider sur ces deux jours et notamment aux entrées puisque le bourg sera fermé et les entrées seront payantes. Monsieur le Maire invite les conseillers à donner du temps pour cette manifestation et demande de faire rayonner cette information le plus possible.

- **Intervention de Madame TRAMBOUZE**

Elle a assisté au Conseil d'Exploitation de Chervé où le vote du budget a eu lieu. Cette année, le résultat est excédentaire. Les projets se poursuivent sur les porcins.

- **Le Conseil Municipal des Jeunes**

Madame STALARS informe que les jeunes conseillers se déplaceront au Sénat le jeudi 24 avril prochain.

- **Intervention de Monsieur le Maire**

Il présente Madame Florence FOURNIER, stagiaire au sein du service administratif où elle se forme au métier de secrétaire de mairie. Son stage a débuté le 20 janvier et se termine le 11 avril.

- **Intervention de Madame VALADE**

Elle demande si un conseiller est disponible pour célébrer un mariage le samedi 29 mars. Madame PERRET se propose de l'assister.

- **Intervention de Monsieur LAREURE**

Il informe que le loto du Pariothon a eu lieu le vendredi 21 mars dernier. Il souhaite remercier publiquement tous les bénévoles qui ont aidé lors de cette soirée.

- **Intervention de Monsieur ALEX**

Il fait part qu'un concert baroque, Des Ténèbres à la lumière aura lieu le mardi 25 mars à 20h en l'église de Perreux. L'entrée est libre.

RAPPEL DE DATES

- Opération j'aime la Loire Propre : rendez-vous place des Franchises à 8h30 le samedi 29 mars 2025
- Commémoration du souvenir des déportés : dimanche 27 avril, heure à déterminer
- C.C.A.S. : 27 mars 2025 à 10h
- Prochain Conseil Municipal : le 5 mai 2025 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance,

Patrick DUCROS